

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0925

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème - Villeurbanne

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0925**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème - Villeurbanne

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026.

Dans ce cadre, la Métropole assume notamment une compétence obligatoire relative à la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques. À ce titre, elle est membre des syndicats mixtes de gestion du CRR de Lyon et de l'ENMDAD de Villeurbanne, et contribue à leur financement.

I - Le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon

Le CRR de Lyon accueille 2 695 élèves (73 % sont lyonnais, 14 % proviennent d'autres communes de la Métropole et 13 % sont domiciliés hors métropole). L'équipe pédagogique est composée de 156 enseignants, aux côtés desquels travaillent 46 agents administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon sur un site principal dans le 5ème arrondissement de Lyon et dispose de 8 antennes dans différents arrondissements de Lyon.

Au sein du CRR sont enseignés la musique (environ 2 334 élèves), la danse (environ 281 élèves) et l'art dramatique (environ 80 élèves), de la découverte à la préprofessionnalisation. Le conservatoire propose à la fois des parcours en dehors du temps scolaire et des apprentissages intégrés au temps scolaire dans des classes à horaires aménagés, du CE2 à la terminale.

L'établissement, classé par le ministère de la Culture conservatoire à rayonnement régional, ambitionne de donner à chacun les moyens artistiques et techniques de construire son projet, qu'il s'agisse d'aller vers une pratique amateur autonome ou de préparer une orientation vers l'enseignement supérieur artistique.

Le CRR développe une politique de décentralisation et de proximité avec les quartiers (Maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, mairies d'arrondissements, établissements scolaires) et est fortement engagé auprès des structures culturelles et éducatives. Il conduit des actions de développement culturel et d'éducation artistique (interventions en milieu scolaire auprès de 13 500 élèves des écoles maternelle et primaire) et a mis en place un cycle d'apprentissage expérimental (apprentissage instrumental et invention collective) au sein de son antenne du quartier des États-Unis (Lyon 8ème) ciblant les élèves les plus éloignés de la pratique musicale.

Le CRR combine un ancrage fort sur son territoire, au travers de collaborations diversifiées et une ouverture sur le monde, par de multiples partenariats régionaux, nationaux et internationaux. Il met en œuvre une saison culturelle dans le prolongement de ses activités pédagogiques.

L'établissement est géré par un syndicat mixte de gestion dont la Ville de Lyon et la Métropole sont

membres. Il perçoit également des subventions de l'État.

La participation versée par la Métropole au titre de l'année 2021 s'est élevée à 1 719 907 €, celle de la Ville de Lyon à 7 380 996 € (hors mise à disposition des locaux), à laquelle s'ajoute une subvention de la Ville de Lyon pour les musiciens-intervenants en milieu scolaire d'un montant de 892 829 €, pour un budget de fonctionnement global de 11 544 822 €.

II - Le syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne

L'ENMDAD accueille 1 566 élèves (68 % sont villeurbannais, 28 % proviennent d'autres communes de la Métropole et 4 % sont domiciliés hors Métropole). L'équipe pédagogique est composée de 91 enseignants, aux côtés desquels travaillent 10 administratifs et techniciens. Il est implanté dans des locaux mis à disposition par la Ville de Villeurbanne et accueille également des élèves hors les murs dans le cadre de partenariats avec des acteurs culturels, éducatifs et sociaux de la ville.

Au sein de l'ENMDAD sont enseignés la musique (environ 1 393 élèves), la danse (environ 157 élèves) et l'art dramatique (environ 16 élèves) de l'éveil au niveau professionnel, soit au total l'enseignement de plus de 100 disciplines artistiques dont l'apprentissage de plus de 50 instruments.

L'établissement, classé par le ministère de la Culture conservatoire à rayonnement départemental, ambitionne de donner à chacun les moyens artistiques et techniques de construire son projet, en formant les élèves à la pratique amateur autonome et en accompagnant celles et ceux qui envisagent de préparer une orientation vers l'enseignement supérieur artistique.

L'ENMDAD entretient de nombreux liens avec les centres sociaux et les écoles de la Ville de Villeurbanne. Des interventions sont réalisées dans plus de 50 classes villeurbannaises dont 6 orchestres à l'école et au collège. Une saison culturelle est articulée avec le projet pédagogique et propose chaque année des spectacles et concerts, des conférences et des auditions.

L'établissement est géré par un syndicat mixte de gestion dont la Ville de Villeurbanne et la Métropole sont membres. Il perçoit également des subventions de l'État.

La participation versée par la Métropole, au titre de l'année 2021, s'est élevée à 934 804 €, celle de la Ville de Villeurbanne à 3 373 000 € (hors mise à disposition des locaux), pour un budget de fonctionnement global de 5 376 170 €.

III - Le versement d'une participation pour l'année 2022 et la signature d'un protocole financier avec les 2 syndicats mixtes

Ces 2 établissements font l'objet d'une attention particulière, compte tenu des spécificités qu'ils présentent.

D'une part, la masse salariale de ces structures représente environ 90 % de leur budget de fonctionnement, avec plus de 80 % de personnels titulaires de la fonction publique territoriale.

D'autre part, ils assument à la fois des missions de démocratisation de l'accès à la pratique artistique pour les habitants de leur commune d'implantation et ils permettent à des élèves de l'ensemble du territoire métropolitain de poursuivre un cursus pouvant mener jusqu'à la préparation à l'entrée aux établissements d'enseignement supérieur.

Dans le respect des orientations définies dans sa stratégie culturelle 2021-2026, la Métropole a engagé un travail de définition d'un nouveau schéma métropolitain des enseignements artistiques pour la période 2022-2027. Ces 2 établissements sont partie prenantes de ce travail pour faire émerger des missions d'intérêt métropolitain pour ces structures, qui bénéficieront à l'ensemble du territoire de la métropole.

Enfin, conformément à leurs statuts, les engagements des collectivités membres des syndicats sont précisés dans des protocoles financiers.

1° - Le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon

Pour le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon, il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'un protocole financier pour la période 2022-2024, à conclure entre le syndicat mixte, la Ville de Lyon et la Métropole.

La Ville de Lyon a d'ores et déjà adopté, pour l'année 2022, une participation de 7 000 000 € et une subvention de soutien à l'intervention en milieu scolaire d'un montant de 1 000 000 €.

Pour la Métropole, dans le contexte d'élaboration, par le conservatoire, d'un nouveau projet

d'établissement, et pour permettre de formaliser les missions métropolitaines de cet établissement qui ont vocation à s'intégrer au prochain schéma métropolitain des enseignements artistiques, il est proposé de procéder pour l'année 2022 à une reconduction de la participation attribuée en 2021.

Budget prévisionnel 2022 - CRR de Lyon

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges de personnel	10 253 610	participation Ville de Lyon	7 000 000
charges à caractère général	623 029	participation Métropole	1 719 907
		subventions Institut des métiers de l'enseignement supérieur (IMS)-Ville de Lyon	1 000 000
		subvention ministère de la Culture-direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	260 000
autres dépenses	94 496	produit des services	1 081 080
opérations d'ordre	229 452	autres recettes (produits exceptionnels, opérations d'ordre, produits de gestion courante)	139 600
Total	11 200 587	Total	11 200 587

2° - Le syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne

Pour le syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne, il est proposé au Conseil d'approuver la signature d'un protocole financier pour la période 2022-2025, à conclure entre le syndicat mixte, la Ville de Villeurbanne et la Métropole.

Il est à noter que, dans le contexte de l'événement Villeurbanne capitale française de la culture 2022, l'établissement va développer la présence de musiciens intervenants dans les mini-mixes, espaces culturels qui ont vocation à être progressivement déployés dans chaque groupe scolaire de la Ville. Cette action a vocation à se pérenniser au-delà de l'événement qui permet de l'initialiser.

Pour permettre le recrutement de ces musiciens-intervenants, la participation attribuée par la Ville de Villeurbanne est portée en 2022 à 3 547 199,20 €. En tant que membre de ce syndicat mixte, la Métropole va accompagner cette évolution au prorata de sa participation dans le syndicat mixte.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet d'établissement 2021-2026, l'établissement propose de s'engager sur plusieurs missions d'intérêt métropolitain qui vont trouver leur place dans le prochain schéma métropolitain des enseignements artistiques et concerner d'autres conservatoires et écoles de musique de la Métropole. En particulier, la mise en place d'espaces de recherche, création et expérimentation dans le champ des arts numériques. Cette proposition constitue aussi une réponse à la volonté de la Métropole, dans le cadre de sa stratégie culturelle 2021-2026, de participer à la structuration de la filière des arts numériques, en soutenant une communauté professionnelle en capacité de diversifier les pratiques artistiques et culturelles proposées sur l'ensemble du territoire.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de porter la participation de la Métropole en 2022 à 1 003 832,46 €.

Budget prévisionnel 2022 - ENMDAD de Villeurbanne

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
charges de personnel	4 813 000	participation Ville de Villeurbanne	3 547 199,20
charges à caractère général	637 210	participation Métropole	1 003 832,46
		subvention ministère de la Culture-DRAC	74 000
		Agence nationale de la cohésion	15 000

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
		des territoires	
autres dépenses	56 505	produit des services	805 000
amortissements	94 000	autres recettes (résultat reporté, produits exceptionnels)	155 683,34
Total	5 600 715	Total	5 600 715

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer, au titre de l'année 2022 :

- une participation de 1 719 907 €, pour un budget prévisionnel de 11 200 587 € (la participation de la Métropole représentant 15,35 % du budget prévisionnel du syndicat) au profit du syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- une participation de 1 003 832,46 €, pour un budget prévisionnel de 5 600 715 € (la participation de la Métropole représentant 17,9 % du budget prévisionnel du syndicat) au profit du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le protocole financier 2022-2024 entre la Métropole, la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- b) - le versement pour l'année 2022 d'une participation de la Métropole de 1 719 907 € au syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon,
- c) - le protocole financier 2022-2025 entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne et le syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne,
- d) - le versement pour l'année 2022 d'une participation de la Métropole de 1 003 832,46 € au syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdits protocoles financiers et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 723 739,46 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275367-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
